

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°049/2024

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le 
ID : 039-200090579-20240403-D_049_2024-DE

SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 92
Suppléants présents : 01
Pouvoirs : 07

Date de convocation :

28/03/2024

Date d'affichage :

05/04/2024

Votants :	100	Pour :	99	Contre :	1	Abstentions :	0
-----------	-----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy CAPELLI Sophie ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LARUADE Laurent ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques.

Délégués suppléants présents : GIBOZ Brigitte.

Excusés ayant donné pouvoir : CALLAND Jacques à GROSDIDIER Jean Charles ; CASSABOIS Yannick à PIETRIGA Guy ; ETCHEGARAY Josiane à LONG Grégoire ; FAVIER Jean-Louis à CHAMOUTON Patrick ; GUILLOT Evelyne à PROST Philippe ; SERVIGNAT Odette à JAILLET Bernard ; VUITTON Antoine à HOTZ Richard.

Excusés : BELLAT Stéphane ; FATON Patrice ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte).

Absents : ARTIGUES Damien ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BIN Richard ; BLASER Michel ; BRIDE Frédéric ; DE MERONA Bernard ; DUMONT GIRARD Philippe ; GROS-FUAND Florence ; JOURNEAUX Cyrille ; LAMARD Philippe ; NEVERS Jean-Claude ; PONSOT Pauline ; REBREYEND COLIN Micheline.

Secrétaire de séance : GUERIN Jean-Luc.

Objet : ESPACES NATURELS SENSIBLES – Aménagement pour le public de l'ENS « Lac et marais de Viremont »

Rapporteur : Jean-Paul DUTHION

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE



Dans le cadre de la politique « Espaces Naturels Sensibles » (ENS), le Département du Jura, Terre d'Émeraude Communauté et la commune de Valzin en Petite Montagne ont signé le 06/09/2018 une convention relative à la gestion partenariale du site « Lac et marais de Viremont ». Ce complexe de milieux humides abrite en effet des espèces floristiques et faunistiques d'intérêt patrimonial et des habitats terrestres qui en font un site majeur de conservation de la biodiversité du Jura. Ces enjeux ont justifié par le passé la mise en œuvre d'actions pour restaurer l'habitat de prairie humide et la population de Glaieul des marais, rendre possible l'entretien de la zone par le pâturage extensif, lutter contre la Verge d'Or, abattre des pins et des peupliers, et informer le public. Par ailleurs, un projet de restauration hydrologique du marais et du lac a été réalisé en 2021-2022 par le Département du Jura, en vue de remonter le niveau de la nappe et de favoriser le développement d'une zone humide fonctionnelle.

Avant les travaux de restauration, l'ENS « Lac et marais de Viremont » était régulièrement fréquenté (promeneurs, pêcheurs...) et disposait d'aménagements légers pour l'accueil et l'information du public, aménagements aujourd'hui obsolètes ou hors d'usage. Ces-derniers ont été retirés de la zone et l'évolution du site suite aux travaux (augmentation de la surface du lac principalement, ennoisement durable de certains secteurs) nécessite de repenser la localisation de ces équipements.

Plusieurs études (esquisse, avant-projet) ont été portées par Terre d'Émeraude Communauté, gestionnaire de l'ENS, pour définir les aménagements à prévoir pour assurer l'accueil et l'information des visiteurs. Le projet d'aménagement, recentré par les élus, s'élève à 262 064 € TTC. Des aides ont été identifiées pour participer au financement du projet, dont une subvention à hauteur de 70% du Département du Jura au titre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles. Le reste à charge pour Terre d'Émeraude Communauté s'élèverait ainsi à 78 620 € maximum.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 26 mars 2024 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER l'avant-projet définitif de l'aménagement pour le public de l'ENS « Lac et marais de Viremont » tel que présenté en annexe,

D'APPROUVER le budget prévisionnel global relatif à l'aménagement pour le public de l'ENS « Lac et marais de Viremont » pour un montant de 262 064 euros TTC, maîtrise d'œuvre comprise, aux conditions fixées ci-dessus,

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget 2024 en autorisation de programmation,

D'AUTORISER le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre,

DE SOLLICITER des partenaires financiers, en particulier le Département du Jura, les aides financières à leur taux maximal,

DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de l'environnement et du développement durable, Jean-Paul DUTHION, de suivre ce dossier,

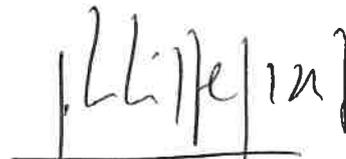
D'AUTORISER Monsieur le Président à engager les démarches et signer tout acte relatif à cette décision, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,



Le Président

